

Messe brève de l'Assomption – Sanctus et Benedictus (EDIT 16-84 – USC 958c et USC 958d)

Musique : Pascal Reber
Commentaire : Agnès Léderlé

Le texte

Avant le Concile Vatican II, le *Sanctus* se chantait après la préface et le *Benedictus* tout de suite après la consécration. Ce n'est plus le cas maintenant.

Bien que publiés sur deux partitions distinctes (USC 958 c et d), *Sanctus* et *Benedictus* se chantent, directement et successivement après la préface et l'on chante obligatoirement l'anamnèse après la consécration.

La musique

Comme dans les autres parties de cette messe brève, le compositeur va tout de suite à l'essentiel. Un bref prélude à l'orgue introduit la triple acclamation puis un autre amène vers *Pleni sunt caeli...*

Le *mi* majeur flamboyant qui termine le *Hosanna in excelsis* s'enchaîne parfaitement avec le *do* dièse mineur plus recueilli du début du *Benedictus*. On retrouvera le *mi* majeur dès la mesure 16, pour finir avec le même *Hosanna* que dans le *Sanctus*.

Le *Sanctus* et le *Benedictus* sont tous deux construits sur la mélodie du *Regina caeli*. Pour cette raison, on en réservera l'usage aux fêtes de la Vierge.